

APPARTEMENT DE COORDINATION THERAPEUTIQUE

Porteur de l'action

Fondation Edith Seltzer
118 route de Grenoble
Briançon- 05100

Intervenants

- Cheffe de Services : Emilie TURC
- Educateur -coordinateur : Stéphane LE ROUX
- Infirmière de coordination : Aline ALLEMAND
- 04 92 55 61 17 ou 06 88 07 28 86
- actgap@fondationseltzer.fr

PUBLIC CONCERNE

Toute personne en situation de précarité, isolée, et atteinte d'une pathologie chronique nécessitant un suivi coordonné sur le plan médical, social et psychologique.

Les principales pathologies rencontrées sont les problèmes d'addiction, les cancers, les troubles psychique et psychiatrique, les maladies cardio-respiratoires, le diabète, les troubles neurologiques...

Les situations rencontrées touchent par exemple des personnes :

- ✓ Sans domicile aux détours d'un parcours hospitalier
- ✓ Nécessitant l'aménagement d'un logement pour leur retour à domicile
- ✓ Isolés en montagne ne pouvant suivre leurs soins à partir du domicile

MISSION

Les ACT, structures médico-sociales, fonctionnent «sans interruption» et ont pour mission l'hébergement «à titre temporaire de personnes atteintes de pathologies chroniques et/ou psychiques, en situation de fragilité sociale et de précarité i» et de les accompagner dans un parcours de soin. Il s'agit d'un dispositif s'inscrivant en complémentarité du droit commun. Accéder à un logement et s'y maintenir est en effet une base pour développer l'accès aux droits et à des soins efficaces, l'autonomie ainsi que l'intégration sociale.

OBJECTIFS

- ✓ Accompagner des personnes en situation de précarité et favoriser la continuité des parcours de vie
- ✓ Apporter une réponse globale en s'appuyant sur une équipe pluridisciplinaire et un réseau de partenaires
- ✓ Mettre en œuvre un accompagnement à la vie relationnelle et une éducation thérapeutique pour favoriser l'insertion sociale en s'appuyant sur le projet individuel
- ✓ Favoriser l'accès à un logement durable autonome ou à une structure adaptée

DESCRIPTION DE L'ACTION

Évaluer avec la personne ses besoins d'accompagnement médical, psychologique et social : Les résidents ont un accompagnement médico-psycho-social adapté et continu, qui est réévalué régulièrement, a minima deux fois par an.

Faciliter la construction d'un projet de vie avec la personne accompagnée, qui soit adapté à ses attentes, ses capacités, sa temporalité et celle de l'accompagnement.

Reconnaître la capacité de la personne à agir directement sur sa vie.

Aider les personnes à se réinscrire dans un parcours (permettre un accès aux droits, à la prévention, aux soins, assurer une éducation thérapeutique...)

S'appuyer sur ses compétences, ses capacités et ses savoirs pour favoriser son autonomie, son autodétermination et développer son pouvoir d'agir

Animer et nourrir la dimension collective de l'accueil (animations communes, groupes d'éducation thérapeutique)

Favoriser la coordination pluri-professionnelle au sein de la structure et avec les partenaires

PROFESSIONNELS IMPLIQUES

L'accompagnement est réalisé par une équipe pluri professionnelle composée d'un travailleur social, une infirmière, un psychologue et un médecin coordonnateur.

DUREE DE L'ACTION

Il n'y a pas de durée réglementaire pour le séjour en ACT.

La signature du contrat d'accompagnement et des objectifs a lieu au bout d'1 mois. (Période « d'adaptation » qui peut être renouvelée et aboutir à une sortie du dispositif) Le contrat d'hébergement initial peut être renouvelé tous les 6 mois, en fonction de l'évolution de la situation et jusqu'à la mise en place d'une solution durable et adaptée.

L'accompagnement se poursuit après la sortie d'ACT tant qu'un relais n'est pas effectif à domicile par les partenaires identifiés pour stabiliser la situation.

CAPACITE ET LIEU DE REALISATION

9 appartements meublés T1 en diffus à Gap, dont 4 logements avec ascenseurs.

Les logements permettent un mode de vie personnalisé, ouvert sur l'extérieur.

Ils sont localisés à proximité des lieux de soins (hôpitaux, cabinets libéraux pour des soins ambulatoires) et intégrés dans la cité (commerces, moyens de transports, vie sociale...).

PROCEDURE D'ORIENTATION

Les demandes sont adressées au SIAO ou directement au service.

La démarche est initiée soit par un service de soins, soit par un organisme social, soit par un professionnel de santé ou une association.

Elle comprend :

- Un dossier social
- Un dossier médical sous enveloppe cachetée adressée au médecin coordonnateur.
- Une lettre de motivation du demandeur

Le tout est à adresser pour les Hautes Alpes à :

ACT 05- Fondation Edith Seltzer
118 route de Grenoble
Briançon- 05100

Le dossier (disponible sur le site de la Fondation Seltzer) ainsi constitué est étudié par une commission d'admission. Dès sa validation par la commission, une rencontre est proposée au demandeur.

La décision d'admission ou de non admission lui sera notifiée dans les meilleurs délais de même qu'au partenaire orientant/orienteur. Le demandeur est alors sur liste d'attente, conditionnée par la disponibilité des logements.

ASPECT FINANCIER

Une caution de 120 euros est demandée à l'entrée et restituée à la sortie.

La souscription à une assurance de responsabilité civile est requise.

La participation financière du bénéficiaire :

- Est sollicitée
- Est obligatoire
 - Participation fixe (60€/mois/résident)
 - En fonction des ressources
- ne conditionne pas l'entrée

Ouverture des droits de l'APL :

- OUI
- NON

Accessibilité Personnes à Mobilité Réduite

- OUI
- NON